

Désignation de 2 représentants du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement et de 2 personnalités qualifiées au Conseil d'Établissement du Conservatoire Municipal « Jean-Philippe RAMEAU ». (062026015)

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Chaque Conservatoire Municipal est doté d'un Conseil d'Établissement.

Le Conservatoire Jean-Philippe RAMEAU est inscrit à l'inventaire des équipements de proximité du 6<sup>e</sup> arrondissement.

La délibération 2006-06-33 du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement arrête la composition de son Conseil d'Établissement.

Présidé par le Maire du 6<sup>e</sup>, le Conseil d'Établissement du Conservatoire Jean-Philippe RAMEAU est notamment composé de deux représentants du Conseil d'arrondissement et de deux personnalités qualifiées.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

Désignation de 2 représentants du Conseil du 6e arrondissement et de 2 personnalités qualifiées, au Conseil d'Etablissement du Conservatoire Municipal « Jean-Philippe RAMEAU ». (062026015)

Le Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-16 ;

Vu la délibération DVLR n°2002-126 du Conseil de Paris, en date des 28 et 29 octobre 2002, inscrivant les conservatoires à l'inventaire des équipements ;

Vu la délibération du Conseil du 6e arrondissement n°2006-06-033 créant un Conseil d'Etablissement au sein du conservatoire du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu la délibération 062026012 en date du 11 mai 2026 relative au mode de scrutin pour désigner les représentants du Conseil d'arrondissement ;

Vu le projet de délibération par lequel Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis sur la désignation de deux membres du conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement et de 2 personnalités qualifiées, appelés à siéger au conseil d'établissement du conservatoire du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Vu le rapport présenté par M....., .....,

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement :

### DELIBERE

Article 1 : Sont désignés pour siéger au sein du conservatoire du 6<sup>e</sup> arrondissement :

- .....
- .....

Article 2 : En tant que personnalités qualifiées, sont désignés pour siéger au sein du conservatoire du 6<sup>e</sup> arrondissement :

- .....,
- .....

VOTANTS :                    POUR :                    CONTRE :                    ABSTENTION :                    NPPV :

par les Conseillers à .....

Le Maire du 6<sup>e</sup> arrondissement

Jean-Pierre LECOQ